Sujet: Propos de M. Martin lors du CMI du 22/06/06 - Point 56
De: "alref" <alref@laposte.net>
Date: Tue, 11 Jul 2006 14:23:15 +0200
Pour: "Andre.SANTINI" <Andre.SANTINI@ville-issy.fr>
Copie: "courrier-ministre" <courrier-ministre@sdbc.defense.gouv.fr>

ALREF
Association des Locataires
de la Résidence du Fort.
65 rue du Fort
92130 ISSY LES MOULINEAUX
alref@laposte.net
www.alref.org
Issy, le 11/07/2006

OBJET : Propos de M. Gérard MARTIN
PIECE JOINTE : Enregistrement des propos
LIEN : vers la diffusion internet du Conseil municipal, point 56 - voir 5'30

Monsieur le Ministre,

Monsieur Gérard MARTIN, lors du point 56 du conseil municipal, lorsque l'opposition a mentionné notre présence sur les lieux où serait construite la nouvelle école, a eu ces mots à propos de nous, les locataires isséens qui avons un bail privé avec une scoiété immobilière :
"Ils seront déplacés, c'est tout! Ce sont des militaires, les militaires, vous devez le savoir, ils sont soumis quand même à une certaine discipline, on leur dit d'aller ici, ils vont là, on leur dit d'aller, ils vont là. Ou alors on n'est pas militaire."

Nous sommes consternés par de tels propos tenus dans une réunion publique, de plus filmée et diffusée sur internet et le câble de notre ville, même si vous tenez habituellement ce même discours en discussion privée. Il faudra rappeler à Monsieur MARTIN que les militaires n'ont des contraintes qu'uniquement dans le cadre de leurs missions, qu' ils sont "déplaçables à merci", pour la défense du territoire et non pour des projets immobiliers. Rappelons aussi, que les locataires sont constitués également par de nombreux agents civils de la défense qui se sentent souvent oubliés.

Nous espérons des excuses publiques de M. MARTIN à propos de cette déclaration qui nous informe sur l'état d'esprit de la municipalité et qui ne peuvent que contredire vos promesses de meilleur traitement possible dans ce projet d'expulsion de notre résidence.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre très haute considération.

Cyril PERRIN
Président de l'ALREF

Accédez au courrier électronique de La Poste : www.laposte.net
3615 LAPOSTENET (0,34 /mn)

ProposGMARTIN.mp3	**Content-Type:** audio/wav **Content-Encoding:** base64